

# JE SUIS CANDIDAT AUX ÉLECTIONS CONSULAIRES

COMMENT M'ASSURER  
DE LA RECEVABILITÉ  
DE MA LISTE



-  Je constitue ma liste conformément aux règles de répartition des sièges par collège.
-  Je dépose ma liste en Préfecture aux heures habituelles d'ouverture au public à partir du 18 et jusqu'au 21 octobre 2021 17h00.
-  Dans un délai maximal de 48h je reçois le récépissé définitif et je sais si ma liste est validée.
-  Je prépare mon matériel de vote\* et ma profession de foi\*\* que je dépose, en quantité suffisante\*\*\*, à la CCISM le 22 octobre 2021 au plus tard.
-  Je mène ma campagne électorale dès le 23 octobre jusqu'au 03 novembre minuit 2021.

*\*le matériel de vote = bulletin selon modèle diffusé*

*\*\*la profession de foi = 1 A4 maxi, plié au format du bulletin de vote*

*\*\*\*la quantité = 8 000*